

L’agriculture Algerienne Facteur De Resilience De L’economie Nationale Dans Le Contexte De La Pandemie Du Covid-19

Algerian Agriculture A Factor Of Resilience Of The National Economy In The Context Of The Covid-19 Pandemic

Nouredine Sahali¹, Brahim Guendouzi²

1- Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou,
Faculté SECSG Laboratoire LAREMO, Algérie,
nouredinesahali@yahoo.fr

2- Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou,
Faculté SECSG, Laboratoire LAREMO, Algérie,
brahim.guendouzi@ummto.dz

Reçu le: 14/03/2021 Accepté le:13/09/2021 Publié le : 09/06/2022

RÉSUMÉ: La pandémie liée au Covid-19 a eu comme principal effet économique la perturbation des chaînes d’approvisionnement à l’échelle mondiale et aux niveaux national et local. Ce qui a mis la question de la sécurité alimentaire comme nouvelle préoccupation pour de nombreux pays. L’économie algérienne s’est montrée résiliente face à la crise sanitaire grâce aux performances de l’agriculture, même si les deux filières stratégiques que sont les céréales et le lait, sont restées en deçà des besoins liés à la structure de consommation des algériens.

MOTS-CLÉS: Agriculture, Alimentation, Sécurité alimentaire, Céréales, Lait.
ABSTRACT: The main economic effect of the Covid-19 pandemic has been the disruption of supply chains globally and at national and local levels. This has put the issue of food security as a new concern for many countries. The Algerian economy has shown itself to be resilient in the face of the health crisis thanks to the performance of agriculture, even if the two strategic sectors, cereals and milk, have remained below the needs linked to the structure of consumption of Algerians.

KEYWORDS: Agriculture, Food, Food security, Cereals, Milk.

1. Introduction

La pandémie Covid-19 induite par le virus SRAS-CoV-2, dont les conséquences sont tragiques sur le plan humain et sanitaire, a également des retombées considérables sur le plan économique et social, voir même politique. Les Etats ont procédé à la fermeture de leurs frontières, de nombreuses entreprises ont cessé toute activité et les chaînes de valeur mondiales sont perturbées. Le confinement des populations a imposé une gestion rigoureuse des stocks de biens de consommation en vue d'éviter une éventuelle rareté susceptible de faire réagir les citoyens à chercher à s'approvisionner en produits alimentaire même s'ils couraient le risque d'être contaminés. Aussi, des pays réputés grands producteurs de produits agricoles et alimentaires n'ont pas hésité à adopter des mesures protectionnistes, alors que la consommation n'a cessé de croître.

C'est dans ce contexte que s'est ravivée la question de la sécurité alimentaire. L'économie algérienne étant extravertie, elle n'a pu devenir résiliente face au choc que grâce aux performances de l'agriculture, même si les deux filières céréales et lait demeurent encore en deçà des besoins liés à la structure de la consommation des ménages.

Cette nouvelle donne nous amène à se poser la question d'une reconfiguration de la situation alimentaire en Algérie susceptible d'entraîner un redéploiement stratégique de l'agriculture, important interface de l'industrie agroalimentaire.

Dans cette recherche, nous allons revenir sur les arguments développés en faveur de la souveraineté alimentaire qui trouvent leur place en cette conjoncture de pandémie du COVID -19. Ensuite, nous allons retracer l'évolution du secteur agricole durant ces deux dernières décennies pour comprendre les résultats enregistrés. Enfin, nous allons mettre en exergue la persistance d'un déficit chronique vis-à-vis des marchés extérieurs concernant certains produits de base.

2- La pandémie du Covid-19 : argument en faveur des thèses de la souveraineté alimentaire

Le débat autour de la question de la libéralisation du commerce international des produits agricoles a été pendant longtemps retardés. Le caractère stratégique des produits alimentaires constitue la pierre angulaire des défenseurs du protectionnisme en la matière. A partir de 1995, l'accord sur l'agriculture a été adopté au sein de l'OMC. Cependant, les crises liées à la défaillance des marchés des produits agricoles (la crise de 2008), sont devenues préoccupantes au regard de l'instabilité des prix et de l'incapacité du marché, à lui seul, de réaliser la sécurité alimentaire tel que défini par la FAO, du moins dans le volet relatif à la disponibilité des biens alimentaires. Dans ce cadre la pandémie a favorisé l'apparition des mesures jugulant le commerce international des produits agricoles et par ricochet une instabilité dans l'approvisionnement des pays importateurs.

2.1. Les appréhensions par rapport à la défaillance de marchés

Les produits agricoles sensibles à forte valeur nutritionnelle comme par exemple les céréales font justement l'objet pour le moment de mesures protectionnistes car le marché international est en voie de subir un ajustement entre l'offre et la demande contraire à celui qui s'est opéré sur marché pétrolier. Il va falloir reconstituer les niveaux des stocks de sécurité et autres, au moment où la situation sanitaire reste encore fragile et qui peut perdurer dans le temps. Les incertitudes liées à la disponibilité de biens alimentaires ont déclenché une vague de restrictions à l'exportation y compris en Algérie. Dans une déclaration rapportée par le quotidien français L'Opinion, l'analyste Quentin Mathieu a indiqué que « ces dernières semaines, l'Algérie a, par exemple, acheté du blé avec des surcoûts de 7,5% sur les cours ».

D'ailleurs, si des perturbations importantes et principalement liées à la logistique posent des problèmes aux chaînes d'approvisionnement, leur durée et leur intensité pourraient surtout avoir des répercussions importantes sur les marchés alimentaires mondiaux. D'où la crainte exprimée par la FAO et l'OMC d'une pénurie alimentaire mondiale.

Tant que les conditions de production en termes de travail (main d'œuvre confinée ou ne pouvant se déplacer), de logistique (les transports sont pratiquement à l'arrêt) et même de financement, restent en l'état actuel, il est à craindre d'une détérioration dans l'alimentation des populations dans certaines régions fragilisées du monde.

2.2. La remise en cause des politiques libérales dans la réalisation de la sécurité alimentaire

La FAO a avancé un concept élargi de la sécurité alimentaire dès 1983 : « assurer en tout temps et à tous les hommes l'accès matériel et économique aux aliments de base dont ils ont besoin ». De cette définition nous pouvons distinguer trois éléments fondamentaux dans le concept de sécurité alimentaire, à savoir : L'existence de disponibilité alimentaire en quantités suffisantes, la stabilité des approvisionnements dans le temps et dans l'espace ainsi que l'accès matériel et économique de toutes les personnes aux approvisionnements disponibles.

Cette définition a été plus explicite et plus enrichissante quelques années plus tard, par ce même organisme. En effet, la définition officielle de la FAO en 1996, avance que *«la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, en tout temps, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »* (FAO, 1996). Dans cette dernière définition, en plus des trois éléments déjà avancés et qui sont plus explicités, un quatrième élément vient d'être rajouter. L'accent est mis sur l'utilisation appropriée de la nourriture permettant un apport adéquat en nutriment et énergie.

L'indépendance des pays en Afrique, dans une large mesure, est accompagnée par une volonté d'atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire, y compris en Algérie. Cependant, les problèmes économiques apparus dans les années 1980, ont poussés les Etats de procéder à des réformes, sous l'égide des institutions internationales, notamment le FMI. Ces réformes économiques reposent

essentiellement sur l'adoption d'économie de marché, qui à son tour, exige : l'encouragement du secteur privé, la levée des barrières au commerce international, l'application des privatisations du secteur économique public, etc. Il s'en suit un recul du rôle de l'Etat dans les affaires économiques et le rétrécissement du poids du secteur public chargé au départ de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. Ainsi, cet objectif est abandonné en faveur de la sécurité alimentaire qui intègre le mécanisme du marché comme élément fondamental dans sa concrétisation.

Cependant, la défaillance du marché, tel qu'il est analysé précédemment, a favorisé l'apparition d'une nouvelle vision. Celle-ci, est développée par des ONG et des sociétés civiles, remettant en cause, non pas le commerce mondial, mais la place du marché mondial dans la concrétisation de la sécurité alimentaire. Ainsi, la sécurité alimentaire ne doit pas être l'émanation de l'augmentation de la productivité et des volumes des pays exportateurs, mais sur le développement des capacités productives des pays moins avancées, directement concernés par l'insécurité alimentaire (Hrabanski, 2011). Les partisans de la souveraineté alimentaire relèvent, en outre, le paradoxe de l'agriculture. D'un côté « les importantes subventions à l'agriculture et aux pêches des pays riches bénéficient en grande partie à l'agro-industrie, aux négociants, aux détaillants et à quelques gros producteurs » (CIP, 2005). De l'autre côté, des petits paysans écartés qui forment la part la plus importante des populations touchées par la sous-alimentation chronique. Aussi, « 80% des personnes les plus exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde sont des petits exploitants, des ruraux sans terre, des pasteurs, des pêcheurs et des hommes et femmes qui dépendent de la forêt, reconnaissant ainsi que les politiques actuelles n'ont pas réussi à traiter les véritables causes de la faim » (CIP, 2005). Selon les défenseurs de la souveraineté alimentaire, il est nécessaire de procéder, d'une part, à l'application d'un prix rémunérateur aux agriculteurs à travers l'instauration du marché interne et d'autre part, au rejet des exportations à des prix bas sur d'autres marchés (dumping).

En Algérie la question de la sécurité alimentaire a préoccupé les spécialistes dans le domaine de l'agriculture. Ainsi, Bessaoud (1997) s'est intéressé à la définition du concept et par la suite il analyse les indicateurs économiques de son évolution (2016). De son coté, Chehat (2012), s'est penché sur l'analyse des facteurs favorables et défavorables de sa réalisation (2016).

2.3. Définition et objectif de la souveraineté alimentaire

La notion de souveraineté alimentaire est développée par le mouvement social et paysan international « Via Campesina », lors du premier sommet de Rome sur l'alimentation, organisé sous l'égide de la FAO en 1996. Par la suite, cette notion est adoptée par plus de 400 ONG mondial lors des forums altermondialistes, qui stipule « la souveraineté alimentaire est le droit des peuples, des communautés et des pays de définir, dans les domaines de l'agriculture, du travail, de la pêche, de l'alimentation et de la gestion forestière, des politiques écologiques, socialement, économiquement et culturellement adaptée à leur situation unique. Elle comprend le droit à l'alimentation et à la production d'aliments, ce qui signifie, que tous les peuples ont le droit à des aliments sûrs, nutritifs et culturellement appropriés et aux moyens de les produire et qu'ils doivent avoir la capacité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs sociétés ». La souveraineté alimentaire, selon cette notion réside dans le droit des pays de définir leur propre politique agricole et alimentaire, de protéger et réglementer leur production et leurs échanges agricoles en poursuivant l'objectif de développement durable. En outre, ces derniers seront en mesure de déterminer leur degré d'autonomie alimentaire, dans des conditions de travail et de rémunérations décentes.

La production agricole permettant la nourriture des citoyens est le fruit de l'effort des paysans. Il est donc, indispensable de veiller sur le développement de l'agriculture familiale diversifiée et des marchés de proximité. En plus de la sécurité alimentaire, les conditions, sociales et environnementales, de production des aliments sont prises en considération. Celles-ci, recherche un accès équitable aux terres cultivables au profit des paysans et favorise l'utilisation des

techniques agricoles permettant leur autonomie. Par conséquent, il se dégage un refus de la dépendance vis-à-vis des semences des entreprises multinationales.

Cette agriculture familiale et paysanne fondée sur le respect de l'environnement (Décarsin, 2012), agro-écologie, créatrice d'emploi au milieu rural est fortement concurrencée par les multinationales à travers l'accaparement des terres aux petits exploitants pour développer des monocultures peu durable et remettant en danger les droits fonciers des populations locales et par conséquent le droit à l'alimentation. C'est dans ce cadre que le principe de la souveraineté alimentaire s'oppose aux pratiques de multinationales. Par ailleurs, pour faire face au démantèlement tarifaire, plusieurs préconisations précises sont formulées en matière de politiques commerciale à mettre en place, particulièrement dans les pays du sud :

- garantir des prix rémunérateurs corrects pour tous les agriculteurs et les pêcheurs ;
- appliquer le droit de protéger les marchés intérieurs des importations à bas prix ;
- réglementer la production sur le marché intérieur afin d'éviter la création d'excédents ;
- mettre fin à toutes les aides, directes ou indirectes, à l'exportation ;
- supprimer progressivement les subventions à la production qui encouragent une agriculture ;
- et soutenir des programmes de réforme agraire intégrée, pratiques d'agricultures et de pêche notamment durables.

3- Place de l'agriculture dans l'économie algérienne : quelques indicateurs encourageants :

Les indicateurs du secteur agricole durant la période récente, 2000 à 2019, sont nettement meilleurs que les années d'avant cette date. Le taux de croissance dans le secteur est supérieur au taux de croissance de l'économie nationale. De même, la valeur ajoutée est en progression continue.

3.1. La croissance de la production agricole : évolution positive / fluctuante

Le retour de l'Etat dans le secteur agricole a été prépondérant et ce, grâce à la mise en place de différents programmes de développements adoptés depuis l'an 2000. Pour rappel, ces programmes (Sahali et al, 2016) sont matérialisés par la mise en place du Programme National de Développement Agricole et Rural 2000-2008 (PNDAR), du Programme du Renouveau Agricole et Rural 2010-2014 (PRAR) et enfin du Plan Filaha 2015-2019 (Sahali, 2020). Ces programmes ont permis l'encouragement de l'investissement agricole à travers l'introduction de la notion de filière. Ainsi, une nomenclature des actions à financer dans chaque filière est arrêtée. Cette démarche a permis la prise en charge des spécificités des activités agricoles multiples (apiculture, arboriculture, céréaliculture, etc.). Les soutiens diversifiés ont permis une meilleure prise en charge de l'acte agricole, même si de nombreuses insuffisances sont signalées par les intervenants, permettant une évolution positive du secteur agricole. Ainsi, le secteur agricole est considéré comme étant le moteur de l'économie. Le taux de croissance de l'ensemble de l'économie nationale durant la période 2004-2014, était de l'ordre de 2,72%, au moment où celui du secteur agricole pour la même période était de l'ordre de 7,06 (Bessaoud, 2016).

En effet, la croissance de la production agricole est positive durant toute la période d'analyse, 2000-2019, passant de 3,82 % en 2000 à 6,1 % en 2019, comme le montre le tableau suivant :

Tableau I.-Taux de croissance de la production agricole 2000-2017

Année	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
%	3,82	3,01	5,61	7,20	4,30	5,91	7,69	8,5	8	6
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
%	4,9	11,6	7,2	8,2	2,5	6	1,8	1	3,25	6,1

Source : MADR, rapports et données collectées auprès de DSASI

Cependant, la caractéristique la plus importante est les variations, parfois très sensibles, enregistrées d'une année à l'autre. A titre d'exemple, l'année 2010, le taux de croissance était de l'ordre de

4,1% et l'année d'après le taux s'élevait à 11,6%, ce qui signifie que le taux de croissance à plus que doublé. Le cas similaire s'est produit inversement pour l'année 2013 et 2014, où le taux de croissance est passé de 8,2 % à seulement 2,5 %. Ces fluctuations sont le résultat des conditions climatiques, favorables ou défavorables, selon le cas. L'analyse de l'évolution des filières de production, notamment les céréales, dans point suivant, va nous donner plus d'explications sur cette évolution instable. Ces chiffres font ressortir les fluctuations erratiques de la production agricole d'une année à une autre, dont les paramètres explicatifs restent variés.

3.2. La valeur ajoutée agricole : évolution positive, meilleure place dans PIB

La valeur ajoutée agricole constitue un indicateur principal de l'analyse de l'évolution du secteur agricole. Pour ce faire, nous avons procédé à l'analyse de la valeur ajoutée pour ces deux dernières décennies, 2000-2019, et ensuite sa place dans le PIB.

La valeur ajoutée agricole a connu une évolution continue pendant cette période, passant de 322 milliards DA en 2000 à 3482 milliards DA en 2019, comme le montre le tableau suivant :

Tableau II.-Evolution de la valeur ajoutée du secteur agricole 2000-2017
Unité : Milliard de DA

Année	2000	2001	2005	2006	2010	2011	2012
Montant	322,1	411	524,2	547,7	1362,5	1696,4	2223,1
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant	2555,5	2761,4	2914,1	2976,4	3060	3281,8	3482

Source : MADR, rapports et données collectées auprès de DSASI

Cela signifie que la valeur ajoutée s'est multipliée par 10 en l'espace de deux décennies et le taux de croissance moyen de celle-ci est de 5%. Néanmoins, l'analyse montre que des fluctuations, même positive, sont enregistrées où des pics sont réalisés entre 2010 et 2012, passant de 1362 milliards DA à 2223 milliards DA. Au moment où une faible évolution est enregistrée entre 2015 et 2017, passant 2914 milliards DA à seulement 3060 Milliards DA.

Par ailleurs, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB, est passée de 8,4% en 2000 à 12,4% en 2019, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau III.-La part de valeur ajoutée agricole dans le PIB 2000-2017

Année	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
%	8,4	9,75	9,22	9,81	9,44	7,69	7,54	7,57	6,59	9,34
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
%	8,47	8,11	8,77	9,85	10,29	11,58	12,21	12,27	12,3	12,4

Source : MADR, rapports et données collectées auprès de DSASI

En revanche, l'analyse de l'évolution de la valeur ajoutée pendant cette période a révélé l'existence de trois étapes distinctes entre ces deux dates. La première, débute de 2000 à 2004, dans laquelle la valeur ajoutée était autour de 9% par année. Néanmoins, à partir de 2005 à 2012, nous avons enregistré une baisse sensible dans la place de la valeur ajoutée. Ce recul est le résultat de l'amélioration de la fiscalité pétrolière, produite à son tour de l'augmentation très importante des cours de l'or noire sur le marché international. Enfin, la dernière étape coïncide avec le recul des recettes pétrolières de 2014 jusqu'à 2019. La part de la valeur ajoutée est nette progression, passant de moins de 10% à plus de 12 % par année. Et la place du secteur agricole est passée de la quatrième place à la troisième place (la première et la deuxième place sont occupées par les hydrocarbures et les services).

4-Commerce extérieur des produits agricoles : importation diversifiée et exportation marginale

L'évolution du commerce extérieur des produits agricoles en Algérie, fait apparaître un déséquilibre flagrant entre l'importation et l'exportation. Dans ce point, nous allons aborder la place des produits alimentaires de base en l'occurrence, les céréales et le lait, dans l'importation globale des produits alimentaires. Ensuite, nous allons accorder une place à l'analyse de l'extraversion de la filière lait, concernant l'importation de l'alimentation de bétail et le cheptel.

Enfin, nous accordons une attention à l'évolution des exportations des produits alimentaires.

4.1. Evolution de l'importation des principaux produits : Céréales / Lait

Nous allons traiter dans ce point les principaux produits alimentaires importés. Ainsi, une attention particulière est accordée à l'analyse des céréales et laits, comme est illustré dans le tableau suivant :

Tableau IV.- Evolution des importations des céréales et laits dans les importations totales des biens Alimentaires 2000/2019 (U : millions \$)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Total Alimentaires	2 415	2 395	2 740	2 678	3 597	3 587	3 800
Céréales	1 000	1 000	1 300	1 100	1 400	1 400	1 300
Laits et dérivés	374	484	448	455	745	674	640
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total Alimentaires	4 954	7 813	5 863	6 058	9 850	9 022	9 580
Céréales	1 900	4 000	2 300	1 900	4 000	3 200	3 300
Laits et dérivés	979	1 166	800	903	1 364	1 094	1 073
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total Alimentaires	11 005	9 316	8 223	8 437	8 573	8 072	7360
Céréales	3 600	3 500	2811	2 774	3064	2 706	2 423
Laits et dérivés	1 799	1 002	985	1 409	1 401	1 245	1163

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des rapports CNIS, 2000 à 11 premiers mois de 2020.

L'analyse de la structure des importations illustre clairement la place de choix qu'occupent les céréales. Le montant consacré pour les céréales, particulièrement le blé tendre et le maïs, varie de 1 milliards en 2000 à 1,9 milliards en 2007 pour atteindre un pic de 4 milliards en

2008. Ce pic est le résultat d'un double événement, le premier est lié à la sécheresse qu'a connu le pays, ce qui a provoqué une production des plus bas pour toute la période avec seulement 15 millions de quintaux et le deuxième est lié à l'augmentation des prix sur le marché mondial. En moyenne annuelle, la facture des céréales, pour la première décennie était de l'ordre de 1,87 milliard ce qui représente 46% du totale de la facture.

La deuxième décennie est entamée, en 2010, avec une facture des céréales de l'ordre de 1,9 milliards et en 2012 un deuxième pic est enregistré avec le même montant que celui de 2008 à savoir 4 milliards et pratiquement pour les mêmes raisons. Par la suite le montant s'est stabilisé autour de 3,5 milliards en moyenne de 2012 à 2015. Enfin la facture est baissée au-dessous de la barre de 3 milliards pour les années 2016 et 2017 (Bessaoud O., et Al, 2019). La moyenne annuelle pour la deuxième décennie est de 3,14 milliards ce qui représente une augmentation de 68% par rapport à la première décennie. Néanmoins la place des céréales est en nette régression durant cette décennie puisqu'elle représente 35% du totale. En somme, une facture de presque 44 milliards est déboursée pour les céréales durant la période ce qui représente près de 40% de la facture alimentaire totale.

Le deuxième produit importé est le lait et ses dérivés. Le montant réservé pour ce produit est passé de 374 millions en 2000 à 745 millions en 2004 pour atteindre 1,17 milliards en 2008. En moyenne pour la première décennie, un montant de 676,5 millions est dépensé annuellement. A partir de 2011, une enveloppe de plus de 1 milliard est consacrée chaque année avec un maximum de 1,8 est enregistré en 2014. En moyenne, une enveloppe de 1,2 milliards de dollars par année est dépensée durant la deuxième décennie. La comparaison entre les deux décennies nous permet de constater une augmentation de l'ordre de 78% durant la deuxième décennie. Au total une enveloppe de 16,4 milliards est dépensé durant la période ce qui représente une moyenne de 14,74%.

4.2. Extraversion de la filière lait en Algérie : double importation cheptel et alimentation bétail

Nous allons voir dans ce point, en premier lieu, l'évolution de l'importation des vaches laitières (génisses pleines) afin d'améliorer les rendements laitiers et en deuxième lieu, l'évolution de l'importation de l'alimentation animale.

4.2.1. Importation de génisses pleines : facteur d'amélioration des rendements

Dans le but de faire face aux faibles rendements des vaches de la race locale, les pouvoirs publics ont adopté depuis l'indépendance des politiques d'incitation à l'élevage bovin laitier issu de l'importation de génisses pleines. Dans ce cadre, les agriculteurs bénéficient des subventions et d'un droit de douane réduit pour toute acquisition. Cependant, l'effort fournis depuis les années 1960 n'est pas traduit dans la réalité par l'existence d'un troupeau de vaches laitières à haut potentiel important. Les importations sont passées de 1.671 têtes en moyenne annuelle durant la période 1964-1968 à 29.222 têtes durant la période 2005-2009. Un effectif total de 165000 vaches est importé entre 1985 et 2000. Après une halte de deux années, 2001 et 2003, suite à l'interdiction imposée, par les pouvoirs publics, suite à l'apparition de la maladie « vache folle » dans les pays d'Europe, près de 200 000 vaches laitières sont importés entre 2003 et 2013 dont près de 93.459 têtes durant la période 2009-2012. Le nombre total de vaches laitières importées entre 1964 et 2012 est de 378.459 vaches. D'après une étude réalisée (Kheffache et al 2012), la descendance de ce cheptel aurait pu être en 2011 multiplié par 53 le chiffre avancé par les statistique du ministère de l'agriculture, selon une hypothèse d'une fécondité forte et d'un taux de mortalité faible tout au long la période 1964-2011. La différence entre les chiffres officiels et l'estimation avancée pourrait s'expliquer par plusieurs raisons, à savoir :

a. Le manque de fiabilité des statistiques officielles ,puisqu'il s'agit des données arrêtées à l'aide des estimations des délégués

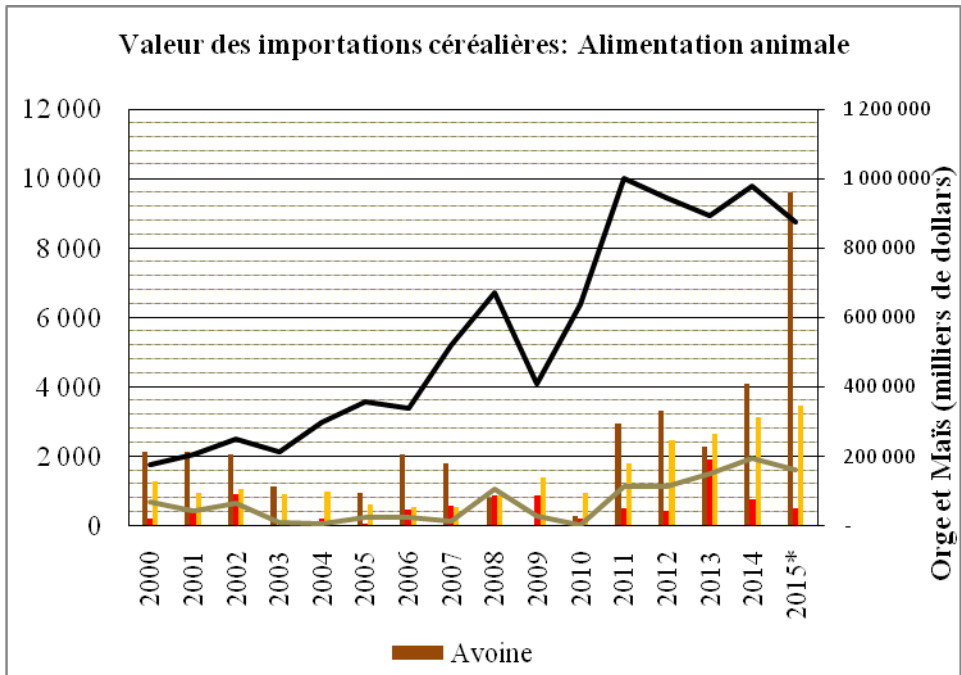
communaux ou bien par le biais des vétérinaires après avoir effectué les campagnes de vaccination ;

b. La faiblesse de performance de reproduction qui trouverait son origine dans le manque d'entretien de ce cheptel en matière d'alimentation et de santé animale ;

c. L'importation déguisée de viande sur pied, pourrait être une autre piste pouvant expliquer ce gap, étant donné que le droit de douane appliqué est très faible comparativement à celui relatif à la viande fraîche. Le taux appliqué était de l'ordre de 3% en 1995 et 5% à partir de 2000 à ce jour, tandis que celui appliqué à la viande fraîche était respectivement de l'ordre de 60% et de 30% pour la même période, comme le montre le tableau ci-dessous. En outre, l'éleveur introduisant dans son troupeau une génisse pleine importée bénéficie, dans le cadre de soutiens de l'Etat, d'une prime de 60.000DA.

4.2.2. Importation de l'alimentation animale : une facture qui pèse

L'importation de l'alimentation animale, constitue un autre volet de l'extraversion de la filière laitière en Algérie. Il est quasiment impossible de pouvoir nourrir les animaux (ovins, bovins et poulets), sans faire recours à l'importation. En ce qui concerne l'élevage bovin, l'importation de la race moderne, ne fait qu'amplifier l'importation de l'alimentation animale en quantité et en volume financier, et cela au regard des exigences dans le domaine de leur alimentation (ration alimentaire équilibrée nécessite obligatoirement la présence des quantités de maïs, d'orge et de tourteaux de soja) pour une meilleure production laitière. Tous ces facteurs, ne font qu'augmenter la facture alimentaire animale. La figure1 retrace l'évolution des importations animales entre l'année 2000 et l'année 2015.

Figure 1: Importations en valeur de céréales secondaires (2000-2015)

Source : cité par Bessaoud O., (2016). « La sécurité alimentaire en Algérie », CIHEAM-IAM Montpellier, p22.

La lecture de ce graphe, nous renseigne sur une évolution importante dans la facture consacrée à l'importation de maïs et de l'orge. Cette dernière est passée de 175 millions de dollars au cours de l'année 2000 à 976 millions en 2014.

Dans ce cadre, des contributions de certains auteurs expliquent souvent l'ampleur de cet aspect, Benaldjia S. parle d'une consommation à hauteur de 50% des céréales importées par le pays en raison de la relation alimentaire qui existe entre le mouton et le grain « *quand on sait que l'élevage ovin arrive souvent à être nourri à 90% de produits importés, on comprend l'enjeu du grain dans l'élevage du mouton, estimé à plus de 20 millions de têtes* ».

4.3. Exportations des produits agricoles : une place marginale

Les exportations de produits agricoles sont faibles en valeur et surtout sporadiques. La lecture des données y afférents, selon les données du tableau ci-après, confirme bien la part très marginal des exportations agricoles durant la période d'analyse de 2000 à 2017.

Tableau V.-Evolution de l'exportation des produits agricoles

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exportations(CAF)	19 132	18 825	24 612	32 083	46 001	54 613
Exportations de P.A	28,70	43,71	51,88	61,70	70,50	88,03
% dans totales	0,15	0,23	0,21	0,19	0,15	0,16
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exportations(CAF)	60 163	79 298	45 194	40 473	73 489	71 866
Exportations de P.A	98,63	127,48	116,32	319,93	358,82	320,01
% dans totales	0,16	0,16	0,26	0,56	0,49	0,45
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Exportations(CAF)	65917	60 061	34 668	30 026	35 191	38 871
Exportations de P.A	405,25	325,96	237,32	331,01	352,29	373
% dans totales	0,61	0,54	0,68	1,10	1,00	0,96

Source : réalisé par les auteurs sur la base des données de douanes, Rapports CNIS, 2000 à 2017. (NB : P.A. produits agricoles).

Cependant, nous pouvons distinguer deux principales étapes. La première est marquée par une très faible participation des produits agricoles dans l'exportation, elle s'étale de 2000 à 2009. Par contre la deuxième étape, enregistre des améliorations, elle commence de 2010 à 2017.

En effet, la première étape est caractérisée par une très faible part des exportations agricoles dans le volume globale des exportations. Le volume financier n'a dépassé guère le montant de 100 millions de dollars de 2000 à 2007. Ce n'est qu'en 2008, et pour la première fois, que ce montant à atteint 127 millions de dollars. En termes de pourcentage, durant cette première étape, le volume financier varie dans une fourchette allant de 0,15% à 0,26%. Cette faiblesse peut être

explique par la rigidité de l'offre agricole au niveau local, ce qui réduit sensiblement toute velléité d'exportations.

Toutefois, à partir de 2010 une amélioration est enregistrée, sans pour autant réalisé des performances appréciables. Le volume financier, pendant cette deuxième étape à dépasser les 300 millions de dollars par année, et même plus de 400 millions de dollars en 2013. En termes de pourcentage, les exportations agricoles représentent une part qui varie entre 0,56 % à 1,10 %. Les deux dernières années, 2016-2017, ont connu un seuil dépassant 1%. Cela est le résultat de l'amélioration de la production agricole, mais aussi des dispositions appliquées favorisant la diversification des exportations hors hydrocarbures, dans la perspective de combler le manque à gagner généré par la chute des cours de pétrole. Malgré, cette évolution positive, puisque le volume financier des exportations a enregistré un accroissement de plus 1000% entre 2001 et 2017 et plus de 200% entre l'année 2009 et l'année 2017, le volume des exportations agricoles reste toujours faible. Celui-ci, pour l'année 2017 ne couvre que moins de 5% des importations alimentaires pour la même année.

5-Conclusion

Les efforts consentis dans le cadre de la politique agricole depuis 2000, ont favorisé certes une dynamique dans le secteur agricole, matérialisé par des investissements, largement soutenus par les pouvoirs publics. Et par conséquent, une amélioration de la production dans toutes les filières, pratiquement, est enregistrée. Cette tendance haussière de la production est observée, aussi, au niveau des filières stratégiques, particulièrement, la céréaliculture et le lait. Néanmoins, le faible taux d'intensification réalisé dans la céréaliculture n'a pas permis la stabilisation des rendements, déjà modeste, eu égard aux fortes fluctuations constatées. De même pour la filière lait où le caractère extensif de l'élevage bovin d'une grande partie des exploitations n'a pas permis la réalisation des rendements appréciables. De ce fait, la question des rendements dans l'agriculture algérienne constitue l'une des limites importantes pour la réalisation de la sécurité alimentaire du pays.

De ce qui précède, nous pouvons comprendre le recours élevé au marché international pour la réalisation de la sécurité alimentaire en matière des produits céréaliers et laitiers. Pour rappel, la facture alimentaire de ces deux produits représente, en moyenne pour toute la période, 50% de la facture alimentaire totale. Ce recours massif au marché international était possible grâce au moyen financier dont dispose le pays émanant de l'exportation du pétrole. Aujourd'hui, cette situation est intenable, d'une part, par le recul drastique des cours du l'or noir, et d'autre part, par les prix élevés des produits alimentaires suite aux mesures ayant accompagné la pandémie. Dorénavant, il sera difficile, pour l'Algérie de pouvoir consacrer 10 milliards de dollars ou plus par année dont la moitié est destinée pour les deux produits stratégiques, au regard de la situation économique précaire du pays .

Par ailleurs, ce double contraste (amenuisement des moyens financiers et fluctuations des marchés des produits alimentaires), pourrait constituer un véritable facteur de redressement du secteur agricole, en appliquant des mesures adéquates pour anéantir les obstacles dont souffre l'activité agricole. Indéniablement, une nouvelle approche du secteur s'impose en favorisant la relance des produits stratégiques. Ainsi, des mesures urgentes s'imposent, qui consistent dans : l'encouragement de l'investissement agricole par l'octroi davantage de crédit, l'extension des terres en irriguées et l'utilisation des techniques économiques d'irrigation, la modernisation du secteur par l'incorporation des techniques et des moyens plus adaptés, la protection de la production nationale par des barrières quand c'est nécessaire, la régulation du marché national par un dispositif plus cohérent , la rationalité des soutiens publics pour plus d'efficacité. En fait, la résilience du secteur agricole passe par une amélioration des rendements, une stabilisation de la production nationale et surtout par une amélioration de l'environnement global de l'agriculteur. En fait, la sécurité alimentaire ne dépend pas du secteur agricole seulement mais elle dépend dans une large mesure de la politique économique globale et de la volonté politique sous-jacente.

Références

- Bessaoud Omar (2016). La sécurité alimentaire en Algérie », CIHEAM-IAM Montpellier.
- Chehat Fouad (2012). Sécurité alimentaire de l'Algérie : quelle stratégie ?, Djadid El Iktissad Review, Vol 07.
- Données du Ministère de l'agriculture et du développement rural (2000-2017). Série B.
- ENPARD Méditerranée (2019). Rapport de synthèse sur l'agriculture en Algérie, Bessaoud Omar, sous la direction de pellissier J-P., Rolland J-P. et Khechimi W., CIHEAM-IAMM.
- Etude sur la sécurité alimentaire en Algérie pour le forum des chefs d'entreprises(2016). Réalisée par Bessaoud Omar, Ciheam-Iamm, Alger.
- Hrabanski Marie (2011). Souveraineté alimentaire, mobilisations collectives agricoles et instrumentalisations multiples d'un concept transnational, Armand colin, revue tiers monde, n° 207.
- Kheffache Hamida et Bedrani Slimane (2012). Les importations subventionnées de génisses à haut potentiel laitier : un échec dû à l'absence de politique laitière globale, Les cahiers du CREAD, n° 101.
- Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR, 2000). L'agriculture dans l'économie nationale.
- Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR, 2000-2006). Rapport sur la situation agricole.
- Rapports (2000-2020). Centre national des informations statistiques.
- Sahali Nourredine, Hadjou Lamara et Djenane Abdelmadjid (2016). L'agriculture algérienne face aux défis de la sécurité alimentaire : Analyse rétrospective et bilan de la nouvelle politique agricole », GGGR, p.p. 31- 42.
- Sahali Nourredine (2020). Les soutiens publics dans l'agriculture algérienne et leur impact en matière de sécurité alimentaire : cas de la production laitière au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, Thèse de Doctorat en économie, UMMTO, Algérie.
- Site http://www.toupie.org/Dictionnaire/Souverainete_alimentaire.htm, consulté le 25/01/2020.
- <https://www.researchgate.net/2010>, Comité international de planification des ONG/OSC, « Contribution des organisations... », 2005. Cité par Laroche D, et Postolle A., le concept de la souveraineté alimentaire est-il compatible avec les négociations agricoles l'OMC ?, consulté le 26/01/2020 .